Informations de base

2011/2839(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires, des délégations aux commissions parlementaires mixtes et des délégations aux commissions de coopération parlementaire et aux assemblées parlementaires multilatérales **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/12/2011	Décision du Parlement	T7-0571/2011	Résumé
14/12/2011	Résultat du vote au parlement		
14/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2839(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 229
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0620/2011	07/12/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0571/2011	14/12/2011	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires, des délégations aux commissions parlementaires mixtes et des délégations aux commissions de coopération parlementaire et aux assemblées parlementaires multilatérales

2011/2839(RSO) - 14/12/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de modifier comme suit la composition numérique des délégations interparlementaires suivantes:

- délégation pour les relations avec la péninsule arabique: 18 membres;
- délégation pour les relations avec l'Inde: 28 membres;
- délégation pour les relations avec la péninsule coréenne: 17 membres;
- délégation pour les relations avec l'Afrique du Sud: 17 membres.